



Publié sur *Pontoise* (<https://www.ville-pontoise.fr>)

[Accueil](#) > [Impression pdf](#) > Les aides au logement

L'avance loca-pass

Il s'agit d'un prêt à taux zéro permettant de prendre en charge tout ou partie de la caution exigée par le propriétaire à l'entrée dans les lieux du locataire. Elle est accordée pour la résidence principale du locataire.

Pour en bénéficier, il faut avoir moins de 30 ans ou être salarié ou pré-retraité du secteur privé (hors agricole).

La garantie Visale

Il s'agit d'une caution accordée au locataire par Action logement (ex-1 % Logement) visant à prendre en charge le paiement du loyer et des charges de sa résidence principale, en cas d'impayés. Les sommes sont avancées au bailleur par Action Logement puis remboursées par le locataire. Ce dispositif ne s'applique qu'aux baux du parc privé.

Pour en bénéficier, il faut avoir moins de 30 ans ou être salarié nouvellement embauché ou en mutation professionnelle.

Voir aussi :

[Plus d'infos sur l'avance loca-pass](#) [1]

[Plus d'infos sur la garantie Visale](#) [2]

Source URL: <https://www.ville-pontoise.fr/article/aides-au-logement>

Liens

[1] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18490>

[2] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33453>

[Haut](#)